

Les bonnes manières, ça s'apprend!

Pour vivre en société, nous acceptons généralement certaines contrariétés mineures telles que le bruit de la circulation ou de la tondeuse à gazon de notre voisin; c'est une question de respect et de tolérance. En d'autres situations cependant, des restrictions s'imposent, comme par exemple les lois et les règlements qui régissent ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Or, il en va de même avec les animaux de compagnie qui partagent, avec les humains, un même territoire. Afin que les relations entre humains et animaux soient au beau fixe et que tous cohabitent harmonieusement ensemble, il est du **devoir de tout gardien de chien ou de chat de veiller à ce que son compagnon à quatre pattes soit apprécié du voisinage et ne crée pas de tort à quiconque**. Cela fait de vous un bon gardien et un citoyen respectueux des autres personnes partageant un même territoire.

Ainsi, agir à titre de bon gardien, c'est d'abord respecter les règlements municipaux, notamment :

- en promenant votre chien en laisse;
- en ramassant ses matières fécales et en disposant de celles-ci de façon hygiénique;
- en enregistrant tous vos animaux de compagnie auprès de la SPA de l'Estrie et en leur faisant porter en tout temps leur médaillon d'identification.

Vous devez également vous assurer que :

- votre chien ne vagabonde pas librement dans le voisinage;
- qu'il n'aboie pas de façon excessive (il en va de même avec les vocalises de votre chat);
- votre animal ne crée pas de dommages aux propriétés du voisinage.

Plus spécifiquement pour Fido, vous évitez aussi qu'une personne ou un autre animal ne se fasse mordre :

- en le socialisant et en lui enseignant les comportements appropriés dans différents environnements;
- en l'accompagnant dehors, même sur votre propre terrain;
- en le supervisant étroitement en compagnie d'enfants ou d'étrangers;
- en consultant rapidement un spécialiste en comportement canin s'il démontre des problèmes de comportement.

Un bon conseil peut faire toute la différence

Éduquer un animal n'est certes pas toujours facile. Pour aider les gardiens à développer une relation harmonieuse avec leur animal, la SPA de l'Estrie offre une multitude de ressources en ligne; consultez les sections *Chats* et *Chiens* sous l'onglet « M'informer » au spaestrie.qc.ca.

Nos préposés sont également disponibles pour vous aider, au 819 821-4727, poste 101, de même que notre intervenante en comportement canin, au poste 111.